

Réduction des dommages causés aux cultures et aux ruchers par les oiseaux et les petits animaux

Introduction

On estime que les dommages causés par la faune coûtent à l'industrie agricole du Nouveau-Brunswick des centaines de milliers de dollars chaque année. Les pertes causées par le gros gibier (chevreuil, orignal et ours) sont bien médiatisées, mais les oiseaux et les petits animaux sont aussi la source d'importantes pertes au sein d'un vaste éventail de produits agricoles.

Oiseaux

Au Nouveau-Brunswick, les oiseaux causent des pertes de rendement et de qualité dans de nombreuses cultures, et ce, du début de la saison au dernier jour de récolte. En ce qui concerne les oiseaux, les mesures d'atténuation peuvent être divisées en trois catégories principales : répulsifs acoustiques, répulsifs visuels et dispositifs d'exclusion physique. Il est souvent nécessaire d'utiliser plus d'une méthode.

1. Les **répulsifs acoustiques** sont utilisés pour effrayer les oiseaux. Différentes sortes de répulsifs acoustiques sont offertes sur le marché. Les canons au propane (*figure 1*) sont courants et sont utilisés par les agriculteurs depuis un certain nombre d'années.

Les dispositifs électroniques émettant des cris de détresse ou d'alarme peuvent faire fuir certaines espèces. Ils sont communément appelés *appareils émettant des bruits électroniques* (*figure 2*). De nombreux producteurs de la province ont eu du succès avec ces appareils.

L'usage de sifflets ou de cartouches pyrotechniques lancées par pistolet à proximité de volées d'oiseaux produit autant de bruit qu'un canon au propane et est efficace pour effaroucher les volées d'oiseaux.

D'autres effaroucheurs acoustiques tels les fils vibrants de marque Mylar, les avertisseurs sonores à air, les assiettes à tarte en aluminium et les pétards peuvent aussi être utilisés.



Figure 1: Les canons au propane



Figure 2: Appareils émettant des bruits électroniques (courtoisie de Phoenix Agritech)

Les oiseaux s'habituent aux explosions et aux autres bruits trop rapprochés ou qui surviennent à intervalles réguliers. En ce qui concerne les canons effaroucheurs, il est important de ne pas les utiliser toujours au même moment, mais plutôt de façon aléatoire et de varier leur direction pour s'assurer de leur efficacité.

Lorsque vous vous demandez si les répulsifs acoustiques sont votre meilleure méthode de réduction des dommages causés par la faune, il est également important que vous teniez compte de facteurs tels que la proximité des voisins ou de la route afin d'éviter les plaintes reliées au bruit.

2. Les **répulsifs visuels** sont habituellement utilisés conjointement avec les répulsifs acoustiques pour une efficacité optimale. Les *ballons épouvantails* (figure 3) sont offerts en différentes couleurs, mais c'est le jaune qui est le plus efficace pour effaroucher les oiseaux noirs. Les ballons doivent être suspendus au-dessus des cultures et pouvoir se déplacer librement dans le vent pour être efficaces. Les *banderolles réfléchissantes* et les *rubans scintillants* reflètent



Figure 3: Les ballons épouvantails

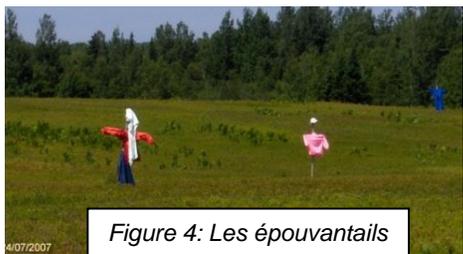


Figure 4: Les épouvantails

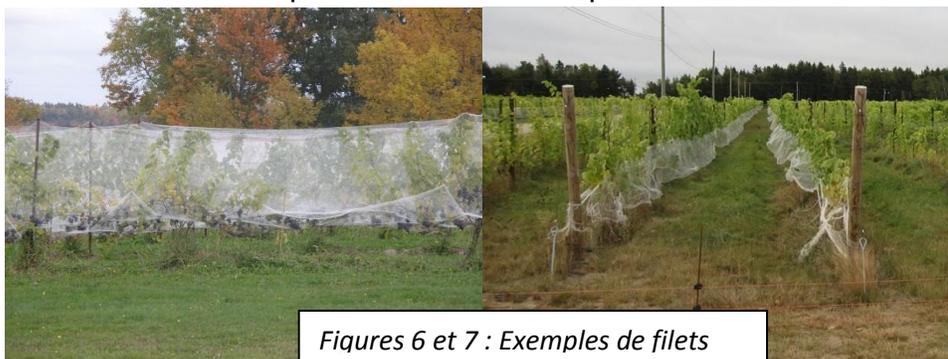
la lumière du soleil et bougent au vent même quand les vents sont faibles. Ils sont offerts en différentes couleurs et sont le plus efficace le long du périmètre des cultures, où les dommages les plus importants surviennent. Des *miroirs* reflétant la lumière peuvent être efficaces les jours ensoleillés, tandis que des *lumières clignotantes* peuvent être utilisées à l'aube et à la brunante. Les *épouvantails* (figure 4), les *cerfs-volants faucon* (figure 5), et les *silhouettes*, *hiboux effaroucheurs* et autres ont un usage restreint. Il faut se rappeler que tous les dispositifs, tant visuels qu'acoustiques, donneront de meilleurs résultats s'ils sont déplacés plutôt que laissés fixes à un endroit.

Les fauconneries utilisent des faucons et des buses entraînés pour faire peur à d'autres oiseaux. Quoique la méthode soit très efficace quand le faucon ou la buse vole au-dessus d'un champ, il n'est pas certain qu'elle continue de l'être quand le faucon ou la buse ne se trouve plus sur le site.



Figure 5: Les cerfs-volants faucon

3. Les **dispositifs d'exclusion physique** et la **pose de filets** (figures 6 et 7) sont les meilleures façons de protéger les cultures. Malheureusement, il s'agit d'options dispendieuses qui peuvent ne pas être réalisables dans certaines exploitations. Il existe deux principales façons d'utiliser les filets pour éviter les dommages causés par les oiseaux : abriter la culture avec les filets ou fixer les filets à une structure au-dessus de la culture pour la recouvrir complètement.



Petits animaux

Les rats laveurs et les mouffettes sont omnivores, ce qui veut dire qu'ils mangent des aliments de source végétale et de source animale. En milieux agricoles, ils peuvent causer des dommages aux cultures de maïs, tant le maïs sucré que le maïs de grande culture, ainsi qu'à d'autres légumes et fruits et au gazon. Les porcs-épics et les castors sont herbivores, ce qui signifie qu'ils ne mangent que de la matière végétale. Eux aussi aiment le maïs et certaines autres cultures, mais contrairement aux rats laveurs et aux mouffettes, ils peuvent causer des dommages considérables aux vergers et au matériel de pépinière. Les castors sont aussi réputés pour construire des barrages et peuvent entraîner la perte des cultures par inondation.

Dispositif d'exclusion

L'exclusion est la façon la plus efficace de réduire les dommages causés par les petits animaux. L'installation d'une clôture électrique permet de réduire considérablement et même de stopper les dommages au maïs sucré et aux autres cultures. Le dispositif



Figure 8: Exemple de clôture électrique

d'exclusion le plus répandu pour les rats laveurs est une clôture électrique à deux fils (figure 8), mais il existe d'autres modèles. Le gazon et les mauvaises herbes doivent être supprimés autour de ces clôtures pour que le dispositif soit efficace. De plus, les clôtures doivent être mises à la terre correctement et être sous tension. Voir la publication *Options en matière de clôtures pour atténuer les dommages causés par la faune* (lien fourni à la section des références). Ces modèles de clôture sont également efficaces pour

réduire les dommages causés par d'autres petits animaux comme les porcs-épics, les mouffettes et les castors.

Les porcs-épics mangent l'écorce des arbres (annelage) et causent d'importants dommages dans les vergers et les pépinières. Les clôtures électriques et les corsets métalliques d'arbre d'au moins 70 cm de hauteur peuvent être des mesures d'exclusion efficaces.

Les mouffettes peuvent causer d'importants dommages si elles s'introduisent dans un rucher. Les dispositifs d'exclusion sont la meilleure option d'atténuation. Les clôtures décrites précédemment qui sont utilisées pour contrôler les petits animaux ou les clôtures contre les ours noirs peuvent aussi avoir une certaine efficacité contre les mouffettes. Certains apiculteurs ont aussi connu du succès en plaçant leurs ruches sur des plateformes à un mètre du sol, car les mouffettes ne sont pas de bons grimpeurs.

Les castors sont munis d'incisives qui poussent continuellement. Ils aiguisent leurs dents en mâchant l'écorce des arbres pour se nourrir et en pratiquant des incisions tout autour du tronc des arbres pour les faire tomber. En milieu agricole, les castors peuvent causer des dommages aux pommiers et aux arbres de pépinière, ainsi qu'à certaines cultures comme le maïs de grande culture ou même le soya. Ils construisent aussi des barrages, qui peuvent provoquer l'inondation des terres agricoles. Il est difficile de lutter contre cet animal, car clôturer les champs n'est pas une option pratique. Détruire les barrages, les huttes et les terriers sur les berges pourrait les pousser à s'établir ailleurs. Si les inondations, et non la destruction directe des arbres ou des cultures, sont le problème causé par le castor, il pourrait être utile d'avoir recours à un passage d'écoulement à trois billes ou à un système de contrôle du niveau d'eau Clemson (figure 9). La pose de pièges durant la saison de piégeage pourrait aussi être une option efficace.

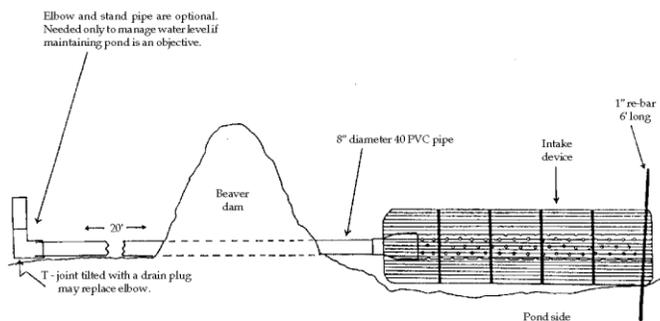


Figure 9 : Système de contrôle du niveau d'eau Clemson (avec la permission du ministère des Ressources naturelles)

Piégeage et chasse

Les dispositifs d'exclusion pourraient ne pas être une solution pour tous les producteurs selon les circonstances. Le piégeage et la chasse sont des options viables de protection contre les petits animaux. Les rats laveurs, les mouffettes et les porcs-épics peuvent être capturés à l'aide de boîtes-pièges ou de pièges permettant de capturer les animaux vivants (figure 10). Pour les meilleurs résultats, il faut appâter le piège avec des sardines ou du thon. Pour les porcs-épics, utilisez une éponge ou une serviette imbibée d'eau salée comme appât.



Figure 10: Trappe humanitaire pour capturer les animaux vivants

En vertu du paragraphe 34(4) de la [Loi sur le poisson et la faune](#), le propriétaire ou l'occupant d'une terre privée ou une personne désignée par le propriétaire peut, conformément aux règlements, chasser, piéger, prendre au collet, enlever ou relocaliser tout animal de la faune visé au paragraphe 34(5) [voir ci-dessous] pour empêcher que des dommages soient causés à des biens privés ou que des blessures soient causées aux propriétaires ou aux occupants d'une terre privée. Le propriétaire ou l'occupant peut aussi faire appel à un agent de contrôle des animaux de la faune nuisibles autorisé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour se débarrasser des animaux nuisibles.

Le paragraphe 34(5) de la *Loi* stipule que *les animaux de la faune suivants peuvent être chassés, piégés, pris au collet, enlevés ou relocalisés en vertu du paragraphe (4) : la corneille d'Amérique, le castor, le rat noir, le vacher à tête brune, le quiscale bronzé, la souris sylvestre, le cormoran à aigrettes, le tamia rayé, le coyote, le petit polatouche, l'étourneau sansonnet, l'écureuil gris, la marmotte d'Amérique, la souris commune, le moineau domestique, la belette à longue queue, la souris sauteuse des champs, le campagnol des champs, le vison, le rat musqué, le grand polatouche, le rat surmulot, le porc-épic, le raton laveur, le renard roux, l'écureuil roux, le campagnol à dos roux, le carouge à épauettes, le pigeon biset, le campagnol des rochers, la belette à queue courte, la condylure étoilée, la mouffette rayée, le lièvre d'Amérique ou la souris sauteuse des bois.*

Références et ressources

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Publications/Agr/OptionsCloturesPourAttenuerDommagesCausesParLaFaune.pdf>

<http://www.omafra.gov.on.ca/french/engineer/facts/98-036.htm>

<https://onvegetables.files.wordpress.com/2013/06/managing-bird-damage-in-crops-factsheet-final.pdf> (en anglais seulement)

<http://ag.umass.edu/fact-sheets/managing-wildlife-damage-in-maturing-sweet-corn> (en anglais seulement)

[http://www1.agric.gov.ab.ca/\\$department/deptdocs.nsf/all/agdex847](http://www1.agric.gov.ab.ca/$department/deptdocs.nsf/all/agdex847) (en anglais seulement)

<http://novascotia.ca/natr/wildlife/nuisance/skunks.asp> (en anglais seulement)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec un agent de développement agricole de votre région au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick.